

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2014
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 9 juillet 2014
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille quatorze et le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT

Excusée : Nathalie LYONNE

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1 – Nomination d'une secrétaire de séance

Mme GUIONNEAU est nommée secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte rendu du conseil du 17 juin 2014 : questions et observations

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 17 juin 2014.

3- Comice agricole 2015 : candidature éventuelle

Suite au courrier du comice agricole proposant à la commune de l'Albenc de candidater pour le prochain comice en 2015, Mme le Maire et les adjoints ont reçu ses représentants pour examiner les lieux et la faisabilité de cette manifestation. Considérant que notre commune n'a jamais reçu cette manifestation mettant en valeur l'agriculture, Madame le Maire propose de se porter candidate.

Le conseil est très favorable à cette candidature et l'approuve à l'unanimité.

4- NBI pour poste régisseur : ce point sera traité au prochain conseil municipal

5- Délibération pour le transfert de la compétence communale « gestion des milieux aquatiques » à la communauté de communes 3C2V

Madame le Maire rappelle au conseil que la 3C2V s'est engagée depuis 2008 dans une démarche d'élaboration de contrat de rivières en collaboration avec les communautés de communes du Pays de Saint Marcellin et de la Bourne à l'Isère. Afin de mettre en œuvre les actions du contrat sur lesquelles elle prévoit de se porter maître d'ouvrage, la communauté de communes doit se doter d'une compétence milieux aquatiques. Dans ce contexte le conseil communautaire a délibéré favorablement le 10 juillet 2014 sur le principe du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques ». Il est désormais à la charge des conseillers municipaux des communes membres de se prononcer sur ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le transfert de compétence « gestion des milieux aquatiques » à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.
- Approuve la modification statutaire de la Communauté de communes.

6 - Budget principal : DM n°1 en section dépenses de fonctionnement

Mme le Maire informe que suite à une erreur d'imputation dans le chapitre 67 article 6711 d'un montant de 308,68 euros, le chapitre 67 doit être provisionné de ce montant. Une décision modificative doit être prise.

Madame le Maire propose la DM suivante en section de fonctionnement du budget principal :

- sur chapitre 022	-308,68 €
- sur chapitre 67	+308,68€

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le transfert de crédit sur le budget principal.

7- Point sur la réforme des rythmes scolaires (TAP)

Le 5 juillet la première permanence (une par trimestre) s'est tenue en mairie. Madame le Maire, 3 conseillères municipales (Marlène Mantegari, Anne-Laure Rouquairol et Véronique Scaringella) et le régisseur Mme Mireille Argoud Touillet (secrétaire de mairie) ont accueilli les parents pour les inscriptions (71 élèves). Ce temps de permanence a été un lieu d'échange constructif.

8- Motion AMF

Le conseil municipal de l'Albenc soutient et adopte à l'unanimité la motion de l'AMF (Association des Maires de France) pour interpeller l'Etat sur les difficultés budgétaires des communes suite à la baisse des dotations : voir la motion en annexe.

9- Point sur une maison en péril à Chapuisière

Les habitants du hameau de Chapuisière se sont alarmés devant l'état de délabrement grandissant de cette maison inhabitée. Patrick Burriand, adjoint aux travaux a essayé de contacter les propriétaires sans succès. Madame le Maire propose d'adresser une lettre en recommandée avec accusé de réception pour mettre en place une procédure d'arrêt de péril au vue de l'immobilisme des propriétaires. Il est à noter que lors des mandats précédents Monsieur le Maire et son conseil avaient déjà alerté les propriétaires sur la nécessité de sécuriser cette maison.

10 – Délibération pour le versement mensuel des indemnités d'élus

Suite au changement de logiciel de paies, il est nécessaire d'harmoniser la fréquence des paiements des indemnités d'élus et des salaires du personnel. En effet, jusqu'à présent les élus percevaient leurs indemnités trimestriellement pour alléger le travail administratif, cela n'a plus lieu d'être.

Madame le maire propose le paiement des indemnités d'élus mensuellement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et délibère dans ce sens.

11 – Référent charte forestière, délégué suppléant au conseil d'exploitation de l'eau

Alexandre Picat se propose d'être référent charte forestière pour représenter la commune.

Patrick Burriand est désigné délégué suppléant au conseil d'exploitation de l'eau à la place d'Alexandre Picat.

12- Questions diverses :

- Commission consultative sécurité routière

Une réunion sécurité routière a eu lieu le 24 juin. Elle a permis aux habitants participant d'exprimer leurs inquiétudes concernant la sécurité dans la traversée de l'Albenc. La commission a listé plusieurs dispositifs pour faire ralentir la circulation. La commission se réunira à nouveau pour poursuivre ce dossier important pour tous.

- Demande de panneaux de signalisation pour indiquer le cabinet dentaire

Des personnes éprouvent des difficultés pour trouver le cabinet dentaire, des panneaux seront prochainement posés pour remédier à ce manque.

- « Corvée des chemins »

La mairie remercie les agriculteurs pour leur participation à la traditionnelle « corvée des chemins » le 26 juin. Cette journée s'est déroulée dans une bonne ambiance et a confirmé une fois de plus son efficacité.

- Réunion de travail sur les dépenses de fonctionnement du budget principal

Une première réunion de travail a permis de cibler quelques points possibles d'économies dans un premier temps : poste OM (ordures ménagères cantine, école et ramassage divers) contrat adapté ?, poste électricité et éclairage public (analyse fine des factures...), poste combustibles (fuel, gaz etc) (analyse des besoins énergétiques, renégociations des contrats etc...), abonnements télécom (diagnostique et révisions des contrats)... Une réunion est programmée à la rentrée.

- Travaux écoles

Les salles des maîtres, des consultations médecins scolaires et maîtres RASED (Réseaux d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté) seront opérationnelles pour la rentrée.

- Participation à la journée d'information pour le Plan de Sauvegarde Communal :

Deux heures d'information organisées par l'association des Maire de l'Isère ont eu lieu le 2 juillet à Saint Etienne de St Geoirs.

Madame le Maire informe le conseil de l'envoi du power point de cette réunion à tous les conseillers. Une réunion sur ce sujet aura lieu prochainement.

- Réunion pour l'attribution de la salle des fêtes aux associations

Cette réunion a permis, malgré la suppression du créneau du mercredi matin, d'attribuer à toutes les associations concernées des plages horaires leur convenant.

- Contrat de rivières

Gérard Cambon expose au conseil l'historique et le contenu du contrat de rivières qui concerne les ruisseaux et cours d'eau locaux. Il a récemment rencontré avec Patrick Burriand le chargé de mission du contrat rivières du syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan pour inscrire sur le programme en cour de validation, deux ouvrages potentiels à effectuer dans les prochaines années pour la prévention des risques d'inondations.

- Information et discussion sur la possible fusion des communautés de communes

La loi MAPAM passe au sénat pour validation. Cette loi, si elle aboutit dans les termes actuels, précise notamment que les communautés de communes devront être constituées d'un minimum de 20 000 habitants. Dans ce contexte, notre communauté de communes de 15 000 habitants sera

impactée. Une réflexion à l'échelle du Pays Sud Grésivaudan est actuellement menée par les élus des 3 communautés de communes précitées (3C2V, CCBI, CCPSM).

Fait à L'Albenc le 24 Juillet 2014

Christelle GUIONNEAU
1^{ère} Adjointe



Affichage du 31 juillet 2014